

**Zeitschrift:** Annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 26 (1935)

**Artikel:** Genève  
**Autor:** E. D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-112273>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.11.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Genève.

Les difficultés économiques n'ont pas diminué l'activité du Département de l'instruction publique, non plus que celle du corps enseignant ; elles ont provoqué des mesures destinées à alléger le budget, sans nuire au travail scolaire et à l'économie générale de l'organisation.

Le Conseil d'Etat a interdit aux enfants de moins de 16 ans d'entrer dans les lieux où se déroulent des combats de boxe. C'est une mesure opportune qui soustrait les adolescents aux spectacles propres à développer la brutalité.

### Enseignement primaire.

L'effectif des écoles enfantines a fléchi de 150. L'enseignement de l'écriture s'y fera désormais selon une nouvelle méthode : « Les élèves de l'école enfantine, après de nombreux exercices préparatoires, apprennent à écrire en traçant des mots ou groupes de mots à l'aide de lettres capitales de forme très simple. Dans la classe suivante, ils passent à l'écriture droite en caractères non liés et non bouclés. Ce n'est qu'après plusieurs années qu'ils aborderont l'étude des caractères bouclés et liés. »

Dans les écoles primaires, le Conseil d'Etat a nommé, pour succéder à M. Thorin, le regretté inspecteur de gymnastique M. Léon Bouffard. Le nouvel inspecteur cantonal de gymnastique et d'éducation physique est un homme jeune, plein d'idées nouvelles, décidé à mettre au point l'éducation physique dont la place, dans les programmes, est encore un peu restreinte.

Les sixièmes années fortes, qui suivaient un programme plus étendu que celui des sixièmes ordinaires, ont été supprimées et le mode de sélection modifié. « Au lieu d'écarter des sixièmes normales les meilleurs écoliers, on cherche à en éliminer les plus faibles. Une épreuve spéciale fut organisée dans toutes les 5<sup>es</sup> du canton. Les enfants qui la subirent avec succès furent désignés pour la sixième normale, les autres furent groupés dans des classes appelées 6<sup>es</sup> D. Les classes normales sont donc devenues de véritables classes de raccordement pour l'enseignement secondaire. Les sixièmes D permettent, aux enfants qui n'ont pas les aptitudes

voulues, de s'acheminer vers les classes de préapprentissage, dont le programme est simplifié et les méthodes de travail appropriées au développement des élèves. »

Cette modification assurera aux établissements secondaires du premier degré un recrutement plus homogène et aux élèves de force moyenne une préparation plus complète.

Les *manuels* introduits en 1934 : Manuel d'arithmétique, « J'apprends la grammaire », et la « Chansonnaie », sont au point et propres à faciliter l'enseignement.

La Société suisse des *émissions radioscolaires* a diffusé plusieurs causeries destinées aux écoles primaires. Bien préparées et mises à la portée des enfants, elles sont un complément de l'enseignement.

Les instituteurs, sur la recommandation du Département, sont entrés en relations plus suivies avec les familles de leurs élèves. Cette collaboration est nécessaire à l'éducation des enfants ; elle n'est pas toujours facile ; mais, quand elle est possible, elle porte des fruits.

Le contrôle de la scolarité obligatoire est plus difficile que jadis. La population de Genève n'est pas, dans l'ensemble, complètement assimilée ; elle a parfois de la peine à obéir aux lois ou à se plier aux règlements ; la prolongation de l'obligation jusqu'à 15 ans révolus a provoqué des résistances qu'il n'a pas toujours été facile de vaincre. Chaque année, un assez grand nombre de jeunes Confédérés libérés de toute obligation scolaire dans leur canton de domicile, mais encore astreints à suivre l'école par la loi genevoise, viennent chercher du travail à Genève. Ces jeunes gens sont tenus de s'inscrire dans une école ou de retourner chez leurs parents ; il serait inadmissible que ces adolescents jouissent d'une situation privilégiée et occupent des emplois interdits aux enfants de nos écoles.

A la rentrée des classes de septembre 1934, aucune difficulté n'a surgi à propos de la vaccination antidiphtérique.

L'*Office scolaire de l'enfance* a coordonné, depuis le 7 juillet 1933, en une seule organisation, les services qui s'occupent des enfants dont le développement est entravé par des conditions malheureuses de la santé et du milieu.

Tous les services médicaux du Département de l'instruction publique et la Polyclinique dentaire scolaire ont été placés sous la surveillance du Service médical.

L'état sanitaire a été favorable en raison de la persistance du beau temps pendant l'été. L'application de la loi fédérale contre la tuberculose est maintenant réglée dans tout le canton de Genève.

Au point de vue prophylactique le Service médical s'est occupé du recrutement des élèves pour les séjours d'altitude ; il a placé 82 enfants à Montana, 14 à Salvan, 15 à Longirod, 30 à la Rippe, 27 à Corbeyrier, 104 dans les écoles en plein-air de l'agglomération ; en outre, 390 élèves ont suivi, à l'école, la cure complète de fortifiants ; la distribution de lait a continué et s'est révélée utile, mais elle doit être entreprise avec prudence pour éviter des troubles digestifs.

La Clinique dentaire scolaire a donné des soins aux enfants dans 7114 séances.

Le Service pédagogique s'est occupé de 315 cas ; le nombre des enfants gravement dévoyés diminue ; on cherche à dépister, le plus tôt possible, ceux qui souffrent de l'insuffisance de leur milieu.

Les expériences et les observations du médecin démontrent qu'une étude minutieuse est nécessaire du point de vue médical pour la compréhension des cas médico-psychologiques.

Le *Service social* a distribué 2406 objets (vêtements, souliers), il a contrôlé l'emploi des enfants soumis à la scolarité obligatoire.

Le *Service d'orientation professionnelle* a dressé 268 dossiers, reçu les visites de 101 garçons et de 11 jeunes filles.

Le placement des apprentis est difficile ; la situation de l'adolescence est de jour en jour plus précaire ; les artisans, les industriels et les commerçants ne font plus beaucoup appel aux apprentis qui sont formés, en grande partie, par les sections de l'Ecole des arts et métiers. Le problème du chômage des jeunes est le plus douloureux de ceux que soulève la crise. Nous ne pouvons plus, sans que cela ne provoque de graves difficultés sociales ou morales, laisser dans l'inaction les enfants qui quittent l'école.

### Enseignement professionnel.

A l'Ecole cantonale d'horticulture, l'effectif a atteint son maximum.

Aux Cours professionnels, la diminution des élèves sur l'année précédente a été de 347 ; elle provient du fait qu'ensuite des nouvelles dispositions législatives un grand nombre d'élèves ont été retenus dans les écoles primaires ou secondaires. Grâce à ces mesures, le nombre des jeunes gens sans emploi est tombé de 296 à 131.

L'Ecole des arts et métiers, qui a fêté ses 25 ans d'existence, a organisé au Musée Rath une exposition de travaux d'élèves des écoles des beaux-arts, des arts industriels, des métiers, de mécanique, d'horlogerie et du technicum.

### Enseignement secondaire.

Quatre cent vingt-cinq élèves ont suivi les leçons du *Collège moderne*.

M. Juge, doyen de l'établissement, constate dans son rapport que le 35 % des élèves obtiennent le certificat. Sur 70 élèves admis conditionnellement, un seul a été renvoyé dans une classe inférieure. Comme un certain nombre d'élèves admis de droit se révèlent inférieurs à leurs camarades admis conditionnellement, la direction envisage le renvoi dans une classe inférieure de tout élève qui obtiendrait des notes trop basses. Le rapport de M. Juge regrette que les élèves de cette école soient « enclins au verbiage et inaptes à la réflexion ». La connaissance rudimentaire du vocabulaire oblige les maîtres à consacrer à des questions de français le temps dont ils auraient besoin pour autre chose.

L'*Ecole supérieure de commerce* a apporté quelques modifications à son programme. Les heures d'enseignement ont été ramenées à 28 dans toutes les classes. Dans la Section des jeunes filles, le programme de la classe des apprenties a été entièrement revu dans le sens d'une plus grande spécialisation. Cette classe a été divisée en trois groupes : A, élèves se proposant de faire ultérieurement un apprentissage de banque ou de commerce ; B, élèves se destinant au métier d'aides de bureau, dactylographes, etc. ; C, élèves voulant exercer la profession de vendeuses. Chez les jeunes gens, le semestre complémentaire d'études administratives a présenté un sensible déficit sur les années précédentes.

A l'*Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles*, on constate une augmentation du nombre des élèves lequel était, à fin juin 1935, de 1077. Les résultats du travail sont en général très encourageants. Les sections réales exigent un effort pour lequel il faut, à la fois des aptitudes spéciales et une bonne santé. Les parents ne se soucient pas assez des unes et de l'autre en engageant leurs filles dans des études qui les dépassent. La structure de l'Ecole secondaire ne paraît plus correspondre tout à fait aux conditions actuelles. La section pédagogique, qui avait été créée pour préparer les élèves au concours d'entrée en stage dans les écoles primaires, n'a plus la même destination depuis que les élèves des sections réales latine ou moderne sont autorisés à courir les chances du concours.

La direction de l'Ecole secondaire estime, cependant, qu'il ne serait pas inutile de conserver une section d'enseignement général, destinée aux jeunes filles qui n'ont pas l'ambition de faire des études universitaires. Il y a même, dit le directeur, un intérêt social et national à ne pas pousser toutes les jeunes filles dans les carrières dites libérales. Il faut que les filles de familles genevoises puissent s'instruire sans pour cela être poussées à entrer dans des carrières qui ne sont déjà que trop encombrées pour les hommes. L'avenir de la jeunesse est incertain ; il est impossible de déterminer les mesures exactes qui pourraient assurer cet avenir ; il est nécessaire de chercher les moyens d'éviter la démoralisation qui guette les générations montantes et qui menace la société. La jeunesse ne peut être sacrifiée sans qu'il s'ensuive un déséquilibre qui peut être mortel. Comme toujours, en semblables conjonctures, il faut revenir aux conceptions saines ; pour les jeunes filles la saine raison c'est de ne pas perdre de vue la raison d'être de la femme : la famille. Toutes les jeunes filles ne peuvent y prétendre, mais toutes ont le devoir d'y songer. Les pouvoirs publics doivent assurer à celles qui seront épouses et mères, comme à celles qui devront, sans la collaboration d'un mari, faire leur avenir, les moyens de subvenir à leurs besoins par leurs seules forces. Nous voyons par là que l'Ecole secondaire n'a pas encore trouvé la formule qui permettra de résoudre un problème aussi compliqué.

*Le Collège* comptait cette année 1098 élèves ; 69 de plus que l'an dernier. L'affluence des élèves a eu pour conséquence l'augmentation de l'effectif moyen des classes.

Cet établissement a fait une perte douloureuse par la mort de M. Frank Grandjean, maître de latin et de philosophie. Grand travailleur, penseur original, Frank Granjean était un maître bienveillant et sensible qui s'efforçait inlassablement d'initier ses élèves à la vie de l'esprit et de leur donner le respect de la recherche désintéressée.

Deux maîtres ont quitté le Collège et laissent aux élèves et à leurs familles le souvenir d'une activité bienfaisante. M. Paul Bratschi a enseigné pendant trente-six années le chant à huit ou dix mille collégiens. La cérémonie de fin d'année a montré à M. Bratschi l'affection des collégiens turbulents et la reconnaissance des parents.

M. Jules Dubois a donné sa démission après plus de trente années consacrées à l'enseignement du grec. Nous ne saurions mieux faire que de citer à ce propos le témoignage rendu à cet homme de bien par le directeur du Collège : « Sa carrière pédagogique a été longue et belle. Elle a été belle, puisque des centaines et des centaines d'anciens élèves de la Section classique gardent

de son enseignement le plus lumineux souvenir. Enseigner le grec, ce n'est pas seulement faire faire à ses élèves un apprentissage grammatical sérieux, c'est tout autant, c'est surtout faire comprendre des œuvres brillantes de jeunesse et de beauté depuis 2000 ans ; c'est ouvrir les yeux et l'esprit sur la première démarche collective de la raison humaine, démarche qui a fait franchir à l'humanité méditerranéenne l'étape la plus importante de son évolution. »

Le discours du Chef du Département de l'instruction publique a l'importance d'une déclaration ministérielle ; c'est de lui qu'on attend l'annonce des changements ou la mise au point des transformations. M. Lachenal n'a point failli cette année à cette coutume et il a dit toute sa pensée. « Malgré de très louables efforts pour échapper à une conception formaliste des études, le régime auquel sont soumis les collégiens est un peu trop pareil à lui-même, de la 7<sup>e</sup> à la 1<sup>re</sup>. Il ne réussit pas encore à donner à nos jeunes gens, à mesure qu'ils avancent en âge, le sentiment qu'on leur fait de plus en plus confiance et qu'ils conquièrent leur propre responsabilité. Certes, une discipline de travail est nécessaire. On ne peut, sans de persévérants efforts, se préparer à cette chose sérieuse que sont les examens de maturité. Il convient, de classe en classe, que les élèves faits pour la vie pratique quittent le Collège au moment où il ne leur réserverait plus que des perspectives d'échec... Mais la conséquence, à peu près fatale aujourd'hui, de cette élimination, c'est le système des appréciations chiffrées, qui fait de la vie du collégien une sorte de course d'obstacles à travers des séries d'épreuves qui lui imposent le souci quotidien des notes et des moyennes. Le chiffre reste, malgré tout, le signe sous lequel vit le Collège, et c'est pour le chiffre que la grande majorité des élèves travaillent. Il y a là plus qu'un inconvénient pour eux et leur maison ; il y a là un danger. »

» Je sais bien une chose, c'est que vous et moi, et les parents réunis dans cette salle, et l'opinion publique, sommes unanimes à souhaiter que la fin des études secondaires arrive autrement que sous les espèces de l'épreuve, d'une masse accablante d'épreuves, qu'elle soit une promesse faite jadis qui s'est rapprochée d'année en année et qui devient une réalité comme une fleur s'ouvre, au moment où la vie elle-même fleurit. »

E. D.